

1 Wallon sur 10 ne peut absolument pas se passer de son GSM en voiture

Le 6 février, c'est la journée mondiale sans téléphone portable

3 Belges sur 4 sont irrités par les conducteurs qui téléphonent en conduisant. Pourtant, 1 Belge sur 7 a utilisé son GSM au volant au cours de... la semaine écoulée et 1 Wallon sur 10 déclare ne jamais pouvoir se passer de son GSM en conduisant ! Voilà quelques résultats d'une nouvelle enquête menée par l'institut Vias auprès d'un échantillon représentatif de la population belge. Les résultats ne sont pas publiés aujourd'hui par hasard : chaque année, le 6 février est en effet la « journée mondiale sans téléphone portable ».

3/4 des Belges irrités par l'usage du GSM au volant

De tôt le matin à tard le soir, le GSM occupe une place prépondérante dans notre vie quotidienne, à tel point qu'il suscite parfois de l'agacement. L'endroit où il est jugé le plus irritant est, sans trop de surprise, la voiture : trois quarts des Belges (74%) sont irrités par les automobilistes qui utilisent leur GSM pendant la conduite. L'agacement est beaucoup plus important en Flandre (86%) qu'en Wallonie (61%) et à Bruxelles (49%). L'utilisation du GSM pendant un repas (72%) et au cinéma (47%) irrite aussi bon nombre de Belges.

25% des Belges s'indignent par ailleurs de l'utilisation du GSM en rue, notamment par les piétons. Ici aussi, les différences régionales sont marquées. Le pourcentage en Flandre (32%) est deux fois plus élevé qu'en Wallonie et à Bruxelles (15%). Les Flamands sont donc nettement davantage agacés par l'usage du GSM dans la circulation que les Wallons et les Bruxellois.

Pas de GSM en voiture ? Impossible pour 1 Wallon sur 10

5% des personnes interrogées disent ne pas du tout pouvoir se passer de leur GSM en conduisant. Il existe toutefois une grosse différence entre les Régions : les Flamands ne sont que 2% à être totalement « accros » à leur téléphone, alors que les Bruxellois (6%) et les Wallons (10%) sont respectivement 3 et 5 fois plus nombreux. C'est dans les transports en commun que les Belges ont le plus de mal à se passer de leur GSM (25%).

1 Belge sur 7 a utilisé son GSM la semaine dernière pendant qu'il conduisait

1 Belge sur 7 (14%) avoue avoir utilisé son GSM au volant au cours de la semaine écoulée. Chez les jeunes, ce pourcentage grimpe à 1 sur 5 (20%). Chez les plus de 55 ans en revanche, le pourcentage n'est que de 5%. La plupart des gens utilisant le GSM au volant ont recours au kit mains libres. Ce n'est pas interdit mais une récente étude de l'institut Vias a révélé que les personnes qui utilisaient un tel kit étaient également distraites et remarquaient moins les signaux routiers et les autres usagers.

5% des conducteurs signalent avoir lu un SMS ou un mail au volant la semaine dernière. 3% ont envoyé un mail ou un SMS avec le GSM en main. L'envoi ou la lecture d'un SMS multiplie par 23 au moins le risque d'accident étant donné que le conducteur ne regarde absolument plus la route. 2% ont avoué avoir téléphoné en tenant le GSM à la main.

9 Belges sur 10 disent ne pas avoir besoin d'aide pour se passer de leur GSM en voiture

Ces dernières années, un nombre croissant d'outils technologiques ont envahi le marché pour aider le conducteur à laisser son GSM de côté dans la voiture. Il existe ainsi de multiples applications qui empêchent le conducteur d'utiliser son téléphone au volant. Il est néanmoins frappant de constater que près de 91% des Belges disent être capables de laisser leur GSM de côté sans recourir à une aide externe. 2,5% affirment que rien ne peut les forcer à ne pas continuer à utiliser leur GSM pendant qu'ils conduisent.

Seul 1 Belge sur 3 sait que l'amende est fixée à 116 euros

Le code de la route est très clair. L'article 8.4 stipule ce qui suit : « *Sauf si son véhicule est à l'arrêt ou en stationnement, le conducteur ne peut faire usage d'un téléphone portable en le tenant en main.* »

Une infraction à ces règles de circulation constitue une infraction du 2^e degré, passible d'une amende de 116 euros. Seul 1 Belge sur 3 (35%) connaît le montant exact. 40% n'en ont aucune idée et 15% pensent que l'amende s'élève à 174 euros. Chaque année, 100.000 amendes sont infligées pour usage du téléphone au volant. Au cours des 6 premiers mois de 2017, 52.528 infractions ont été constatées, soit 290 amendes par jour.

Conclusion

Selon les estimations les plus prudentes, au moins 5% de l'ensemble des accidents de la route avec blessé ou tué sont dus à l'usage du téléphone mobile au volant, ce qui représente donc chaque année au minimum 30 tués et 2500 blessés dans notre pays. Bien que le Belge condamne vivement l'usage du téléphone par les autres conducteurs, il continue régulièrement de téléphoner, d'envoyer des SMS et des mails. Les Flamands sont nettement plus nombreux que les Bruxellois et les Wallons à être irrités par l'usage du GSM au volant tant par les automobilistes, les cyclistes que les piétons.

10 conseils pour ne pas toucher son téléphone en conduisant

1. Débranchez...

La solution est radicale mais elle est efficace : éteignez votre portable ou mettez-le en mode « avion » avant de prendre le volant.

2. ... ou téléchargez une application qui vous y aide

Certaines applications répondent à votre place lorsque vous êtes au volant. Une fois activée, votre téléphone se met en veille et un message de prévention est envoyé aux personnes qui essaient de vous joindre.

3. Mettez-le dans votre coffre

Vous avez peur de craquer ? Mettez toutes vos affaires (toutes, téléphone compris) dans le coffre de votre voiture. En plus, cela éloignera les voleurs à la tire.

4. Anticipez

Le coup de fil super urgent à votre boss ou à votre mari/femme, c'est AVANT de prendre le volant.

5. Déléguez !

Si vous êtes accompagné(e), demandez à votre passager de prendre la communication.

6. Faites une pause

Si vous voulez répondre à un appel, écouter vos messages, passer un coup de fil, lire ou écrire un SMS, profitez-en pour faire une pause. Bien sûr en vous arrêtant dans un lieu approprié et sécurisé pour soi et pour les autres (parking, aire de repos, place de stationnement, etc.).

7. Calculez

Pensez à ce qui vous pend au nez si vous êtes verbalisé un téléphone à l'oreille ! Avec 116 euros, il y a moyen de faire bien d'autres choses...

8. Détendez-vous...

Vous avez manqué un appel, et alors ? Soyez positif : savourez ce moment de déconnexion ! Tous les appels téléphoniques n'ont pas (loin s'en faut et heureusement) un caractère d'urgence !

9. Méfiez-vous...

.. de votre kit main-libres : téléphoner de cette manière est également dangereux. Ce n'est pas tant le fait de tenir le téléphone en main qui est risqué, c'est la distraction causée par la conversation qui nous emmène « ailleurs » que sur la route.

10. Pensez aux autres !

Assurez-vous toujours, lorsque vous appelez quelqu'un, qu'il/elle n'est pas en train de conduire. Et si c'est le cas, proposez de le rappeler plus tard !

Personne de contact :

Benoit Godart, porte-parole institut Vias : 0476/24.67.20.



Vias Institute
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411